



**COMMUNE DE RECUFZOZ**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2022**  
**VALANT COMPTE-RENDU DE LA SEANCE N°5**

Convocation du 29 août 2022

Ordre du jour – Séance n°5 :

1. Approbation du dernier compte-rendu de Conseil municipal ;
2. FINANCES : Décision Modificative au Budget Communal N°2 ;
3. FINANCES : Décision Modificative au Budget Eau N°1 ;
4. FINANCES : Devis travaux réfection route du Lac ;
5. URBANISME : Point sur avancement étude du PLU ;
6. AMENAGEMENT DU VILLAGE : cahier des charges de consultation cabinets paysagistes ;
7. FORÊT : tirage au sort de l'affouage ;
8. Informations et questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre, tous les Conseillers municipaux en exercice étaient présents.

Secrétaire de séance : M. Boris BOULANCHE

La séance est ouverte à 20h00.

En préambule, le Maire signale qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour : le point N°3 n'a pas lieu d'être.

**Séance N°5 – Point 1. Approbation du dernier compte-rendu de Conseil municipal**

Après lecture du registre des délibérations, le Conseil municipal valide à l'unanimité le précédent compte-rendu.

**Séance N°5 – Point 2. FINANCES : Décision Modificative au Budget Communal N°2**

La Trésorerie nous signale que nous avons omis d'amortir en 2022 la participation versée en 2021 pour la construction du CIS de Mouthe, d'un montant de 507 €. En accord avec la Trésorerie, il convient de passer les écritures suivantes afin d'équilibrer le budget :

Révisions de crédits :

- Compte 681/042 (D) « Dotation aux amortissements » : + 507 €
- Compte 023/023 (D) « Virement à la section investissement » : - 507 €
- Compte 2804182/040 (R) « Amortissements » : + 507 €

- Compte 021/021 (R) « Virement de la section de fonctionnement » : - 507 €.

Le Conseil municipal, les explications entendues, valide à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

#### **Séance N°5 – Point 3. FINANCES : Devis travaux réfection route du Lac**

Le Maire informe l'assemblée d'un devis demandé à l'entreprise SAUNIER pour refaire la chaussée en bicouche sur la route du lac dans le cadre des travaux en cours réalisé par le Syndicat des Eaux des Combes Derniers. Il s'élève à environ 6 000 €. Après débat, l'assemblée demande au Maire d'avoir un devis plus détaillé et plus complet et de se renseigner sur les subventions possibles.

M. Baptiste BOURGEOIS-ARMURIER souligne le fait qu'il y aurait d'autres routes communales qui mériteraient elles aussi d'être refaites. Aussi est-il convenu de faire le tour de toutes les routes du village pour lister celles qui nécessitent d'être réhabilitées.

#### **Séance N°5 – Point 4. URBANISME : Point sur avancement étude du PLU**

Le cabinet d'étude a présenté les contraintes (administratives, environnementales...), ainsi que les prescriptions de l'Etat à respecter (porter à connaissance). Il fera ensuite une synthèse et viendra présenter à la commune le diagnostic complet dont l'étude environnementale dans le courant de la deuxième semaine d'octobre. Les informations relatives au PLU sont systématiquement relayées sur le site de la CCLMHD.

#### **Séance N°5 – Point 5. AMENAGEMENT DU VILLAGE : cahier des charges de consultation cabinets paysagiste**

Le Maire présente le cahier des charges aux conseillers, ainsi que le règlement de consultation, laquelle se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : sélection, parmi les candidatures reçues, de 3 candidats admis à remettre une offre.
- Phase 2 : pour les 3 candidats retenus, une visite à caractère obligatoire du site sera organisée avec remise d'une attestation de visite. Ils devront remettre leur offre 1 mois après la visite de site.

L'appel à candidatures sera lancé si possible vers le 15 septembre, pour un début des études début octobre, avant l'arrivée de la neige.

A noter que la commune s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Accompagnement des collectivités pour l'utilisation de la pierre locale dans leurs projets d'aménagements d'espaces publics », porté par le PNR du Haut-Jura et dont l'objectif est d'accompagner les collectivités afin d'intégrer la pierre locale dans les projets d'aménagement (réemploi, mise en valeur...), par une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage personnalisée.

Le Premier Adjoint fait part de l'appel à projets « Vergers de sauvegarde » lancé par la Région, dont l'objectif est de sauvegarder les variétés fruitières anciennes et régionales, l'idée étant de créer un verger de sauvegarde en replantant des arbres fruitiers en variétés anciennes, accompagné ou non d'arbustes à petits fruits, de haies mellifères, de ruches, de petits aménagements pour la petite faune sauvage (nichoirs, hôtels à insectes) et de signalétiques pédagogiques. Le taux d'aide est de 70% maximum (prise en charge des

fournitures de plants et des travaux), les communes pouvant implanter de 15 à 30 arbres fruitiers. Une visite préalable sur place est organisée avec l'association Les Croqueurs de pommes (basée à Belfort) – qui milite pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition et regroupe 64 associations locales – le mercredi 7 septembre à 14h, à laquelle sont conviés tous les conseillers.

#### **Séance N°5 – Point 6. FORÊT : tirage au sort de l'affouage**

Le tirage au sort et la répartition de l'affouage sont effectués entre les 9 affouagistes suivants :

- Jérôme MAIRE
- Dominique BOURGEOIS
- Gilles VIENNET
- Thierry GAUDILLERE
- Kilian BROCARD
- Isabelle PERRIER
- Éric LONCHAMPT
- Denis MICHAUD
- Quentin MICHAUD

Chacun s'est vu attribuer un lot d'environ 9.24m<sup>3</sup> en moyenne, pour un total de 83.18m<sup>3</sup>.

#### **Séance N°5 – Point 7. Informations et questions diverses**

- Bicentenaire Louis Pasteur : la commémoration de la naissance de Louis Pasteur, qui s'est déroulée le 2 juillet, a fait l'objet d'un article dans L'Est Républicain. Les retours des personnes du village et extérieures concernant cette manifestation et son contenu sont très positifs.
- Eclairage public :
  - Modification d'horaires : les horaires d'extinction de l'éclairage public ont été modifiés comme suit : de 23h à 5h, et non plus de 23h à 4h, compte tenu des retours positifs sur cette action.
  - « La Nuit est Belle » : Il est proposé de participer à la 3<sup>ème</sup> édition de cet événement, coorganisé depuis 2019 par le Grand Genève, le Muséum d'histoire naturelle de Genève, la Société Astronomique de Genève et la Maison du Salève, qui aura lieu le vendredi 23 septembre et à laquelle participent plus de 180 communes. L'idée est d'éteindre totalement l'éclairage public, le temps d'une nuit, pour sensibiliser le public aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif et adapter les pratiques. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation à cette opération.
  - Label « Villes et villages étoilés » : L'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique, décerne pour 5 ans ce label aux communes, de plus en plus nombreuses, qui font le choix d'éteindre complètement ou partiellement l'éclairage public, de ne pas mettre en lumière le

patrimoine naturel, ou encore de ne pas utiliser la lumière blanche néfaste pour l'environnement. Il est convenu de se renseigner pour savoir comment candidater.

- Etude sur l'assainissement du village : cette étude menée par le Cabinet André et mandatée par la CCLMHD est en cours. Les résultats sont attendus pour le 1<sup>er</sup> décembre.
- Répartition de la Taxe d'Aménagement (TA) : le Maire expose que la loi de finances pour 2022, article 109, a modifié les modalités de partage de la TA entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes qui perçoivent la TA sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité. Les textes laissent une marge d'appréciation locale, qui se traduit par un accord par délibération concordante du conseil municipal et du conseil communautaire en tenant compte de la charge des équipements publics relevant de chacun. Cela peut se traduire par le reversement d'un pourcentage, d'un montant ou d'une fraction. Avant de délibérer, il convient d'attendre que le Conseil communautaire se soit positionné, ce qui sera fait prochainement. A priori, la CCLMHD devrait décider d'un taux de reversement de la TA égal à zéro.
- Nouveaux habitants : M. et Mme BENTAYEB, qui ont racheté la maison de Mme RONSIN, devraient nous rejoindre vers la fin octobre. Il est proposé d'organiser une rencontre avec tous les nouveaux habitants du village.
- Relevés de facturation d'eau : M. Baptiste BOURGEOIS-ARMURIER a fait part, par mail, de son souhait de disposer des relevés de facturation de l'eau. Le Maire rappelle toutefois que la facturation a été – comme chaque année – réalisée sur la base des relevés de compteurs, que M. BOURGEOIS-ARMURIER a lui-même effectués cette année avec le Deuxième Adjoint. Aussi ne comprend-il pas l'objet de sa requête. M. BOURGEOIS-ARMURIER, les explications entendues, ne donne pas suite à sa demande.
- Entretien de la commune et travail de l'employé intercommunal : le Maire informe l'assemblée du mail de M. Baptiste BOURGEOIS-ARMURIER concernant le mauvais entretien du village et, selon lui, du travail non réalisé par le cantonnier. Il précise que ce dernier a un nombre d'heures de travail limité pour le compte de la commune, que la priorité a été donnée à la gestion des problèmes d'approvisionnement en eau pour le compte du Syndicat des Eaux des Combes Derniers, et particulièrement l'équipement des ouvrages en télégestion. Concernant les mauvaises herbes, il ajoute que son prédécesseur utilisait du désherbant, qui est interdit. Par ailleurs, le Maire rappelle que le tracteur du SICOD a fait l'objet d'une réparation importante conduisant le cantonnier à réaliser l'entretien des espaces verts manuellement. Pour ce qui est des herbes devant la mairie, c'est le Maire qui s'en est chargé. M. Denis MICHAUD précise qu'il est important de prendre conscience de l'évolution climatique et de ses conséquences pour les populations futures. Selon lui, le fauchage systématique des espaces verts est un modèle dépassé (temps passé, dépenses de carburant, biodiversité). Il invite les conseillers à réfléchir aux enjeux des décisions communales sur le climat.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.